

# DEMANDE/CHANGEMENT DE DÉPÔT DIRECT POUR LE TRAVAILLEUR/LE CONJOINT/L'ENFANT À CHARGE/LE CURATEUR

Consultez le verso pour obtenir de plus amples renseignements

## A Action requise

<input type="checkbox"/> Date du premier dépôt direct <small>(Année/mois/jour)</small>	<input type="checkbox"/> Changement de la date du dépôt direct <small>(Année/mois/jour)</small>	<input type="checkbox"/> Date du dernier dépôt direct <small>(Année/mois/jour)</small>
---	--	---

## B Renseignements personnels

Nom (en caractères d'imprimerie)			Date de naissance <small>(Année/mois/jour)</small>	Numéro de téléphone	
Adresse postale : App./Unité Bureau		Ville/Village	Province	Code postal	

Numéro de réclamation de la CAT

**Les renseignements bancaires seront utilisés pour tous les prochains paiements et toutes les prochaines réclamations, à moins d'avis contraire de la part de la CAT.**

**Communiquez immédiatement avec la CAT si vous apportez des modifications à votre compte bancaire.**

## C Renseignements sur le dépôt direct (Sélectionnez l'une des options suivantes)

Directives concernant le compte chèques

- Joignez un **chèque** personnalisé **préimprimé par votre banque** sur lequel figurent votre nom, adresse et compte bancaire.
- Inscrivez « ANNULÉ » sur le recto du **chèque**.
- Retournez votre formulaire rempli accompagné du **chèque** « ANNULÉ ».

**Ou**

Directions relatives au compte d'épargne/compte de dépôt

- **Il doit être rempli par votre institution financière et DOIT être étampé si un chèque annulé préimprimé n'est pas fourni.**

Numéro de la succursale 5 caractères
_ _ _ _

Identifiant bancaire 3 caractères
0  _ _

Le numéro de compte peut contenir jusqu'à 12 caractères
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Étampe de l'institution financière - Comprend le nom et l'adresse de l'institution financière

Nom du détenteur du compte

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## D Autorisation

J'autorise la Commission des accidents du travail à prendre les dispositions nécessaires pour déposer les paiements m'étant destinés dans le compte bancaire indiqué ci-dessus.

Je comprends que je dois avertir la Commission des accidents du travail si j'apporte des modifications à mon compte bancaire ou si je le ferme.

Signature du proposant	Nom <small>(en caractères d'imprimerie)</small>	Date	Numéro de téléphone
------------------------	--	------	---------------------

## E Le proposant est un conjoint/un curateur/un tuteur

Veuillez cocher cette case si les renseignements bancaires sont fournis sous un nom différent que celui qui figure à la section A

Je souigné(e), la personne en droit de recevoir les paiements, autorise la Commission des accidents du travail à déposer les paiements du travailleur dans le compte bancaire mentionné ci-dessus jusqu'à nouvel ordre.

Signature du proposant	Nom <small>(en caractères d'imprimerie)</small>	Date	Numéro de téléphone
------------------------	--	------	---------------------

# Renseignements supplémentaires

## Personnel :

- Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, appelez notre Centre des réclamations de la clientèle : Veuillez avoir votre numéro de réclamation en main au moment de l'appel.  
Edmonton : 780-498-3999      Numéro sans frais depuis l'Alberta : 1-866-922-9221  
Calgary : 403-517-6000      Numéro sans frais à l'extérieur de l'Alberta : 1-800-661-9608
- Les renseignements personnels recueillis au moyen de ce formulaire serviront à effectuer des dépôts directs dans votre compte bancaire. La collecte de renseignements personnels est autorisée en vertu de la section 33(c) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIP, Freedom of Information and Protection of Privacy). La confidentialité de ces renseignements personnels est protégée en vertu de la Section 2 de la Loi FOIP.
- Ce service permettra le dépôt direct de vos paiements dans votre compte, à toute institution financière canadienne, mais n'est PAS offert pour le transfert des dépôts dans les comptes de REER.
- Prévoyez un délai d'environ 2 semaines pour le traitement de votre demande, à compter de la date à laquelle la CAT reçoit les documents.
- **Envoyez la demande dûment remplie par télécopieur au numéro :** 780-498-7776      ou envoyez-la par la poste à : La Commission des accidents du travail – Alberta.  
1-800-661-1993 (sans frais)      CP 2415  
Edmonton AB T5J 2S5

## Renseignements bancaires : Les paiements peuvent être effectués uniquement auprès d'institutions financières canadiennes.

- Si votre nom et adresse ne figurent pas sur le chèque annulé préimprimé, il est nécessaire de posséder une lettre préimprimée de la banque, signée et étampée par un agent de la banque et indiquant le nom du compte, confirmant le numéro de compte et le nom du signataire autorisé.
- Veuillez vous assurer de signaler sans attendre toute modification de votre institution financière ou votre compte bancaire à la Commission des accidents du travail.
- Votre demande de dépôt direct restera valide jusqu'à la modification de vos renseignements personnels ou l'annulation du service. Cette règle s'applique à toutes les réclamations précédentes et les nouvelles réclamations, et non pas uniquement au numéro de réclamation figurant sur le présent formulaire.

## Conjoint/Tuteur/Curateur :

- Un conjoint, un parent ou un tuteur légal n'a pas automatiquement l'autorisation d'accéder au dossier financier du travailleur ou le droit d'y intervenir, même si le travailleur est mineur. Si la présente demande est complétée pour accéder au compte du travailleur au nom de celui-ci, vous devez fournir l'une des pièces suivantes :
1. Une copie des documents vous attestant l'autorisation, comme une procuration (y compris une procuration perpétuelle) du travailleur (veuillez prendre note que les deux documents doivent être signés par le travailleur lorsqu'il a la capacité juridique et que les procurations standard expirent une fois qu'il a perdu sa capacité juridique).
  2. Ordre de curatelle pour le travailleur.

## Vous avez peut-être des questions...

### Que faire si j'ai plus d'une réclamation à faire après de la CAT?

Si vous avez une demande de pension, que vous êtes un travailleur qui reçoit son paiement par transfert de fonds électroniques et que vous avez maintenant une nouvelle réclamation, tous les nouveaux paiements seront automatiquement transférés sous forme électronique dans votre compte bancaire. Si vous ne désirez pas que les paiements de votre nouvelle réclamation soient transférés dans le même compte bancaire que celui dans lequel sont déposés les paiements pour votre pension, nous ne pourrions plus vous offrir la possibilité de transférer les paiements pour votre pension sous forme électronique.

### Comment les paiements de réclamation sont-ils remis à un tiers, y compris aux conjoints et aux tuteurs?

Pour que nous puissions remettre les paiements aux conjoints et aux tuteurs, nous devons recevoir les documents légaux, soit une « procuration » ou un « ordre de curatelle ». Ils devront remplir le formulaire C-078 de demande/changement de dépôt direct du travailleur/du conjoint/de l'enfant à charge/du curateur et joindre une copie de la procuration ou de l'ordre de curatelle.

### Si je suis un conjoint et que je fournis un service au tiers accidenté, est-ce que je peux être payé au moyen d'un transfert électronique de fonds (TEF)?

Oui, vous le pouvez. Remplissez le formulaire C-078 de demande/changement de dépôt direct pour le travailleur/le conjoint/l'enfant à charge/le curateur en fournissant vos renseignements bancaires, et nous effectuerons des paiements pour vos services au moyen d'un transfert électronique de fonds.

### Que faire si je possède un compte conjoint? Est-ce que je peux être payé au moyen d'un TEF?

Oui, vous le pouvez. Remplissez le formulaire C-078 de demande/changement de dépôt direct pour le travailleur/le conjoint/l'enfant à charge/le curateur et joignez-y un chèque annulé préimprimé par votre banque sur lequel figure le nom des deux parties.

### Quels sont les types de paiement non admissibles pour le TEF?

Les paiements suivants ne peuvent être effectués :

- vers des comptes différents (par ex., une partie des fonds dans le compte chèques et l'autre partie dans un autre compte chèques ou un compte d'épargne).
- lorsqu'une partie de votre paiement doit être envoyée ailleurs.
- une partie est payée au moyen d'un TEF et l'autre partie sous forme de chèque.
- vers un compte bancaire d'une institution située dans un autre pays.

### Si je m'inscris au dépôt direct, comment puis-je m'assurer que personne d'autre n'aura accès à mon compte?

Vos renseignements bancaires sont en sécurité avec la CAT. Le dépôt direct est un moyen de paiement qui garantit en réalité une plus grande fiabilité et confidentialité qu'un paiement par chèque, car le processus de remise et de dépôt de votre paiement de réclamation nécessite peu d'étapes. Nous recevons et protégeons régulièrement les renseignements confidentiels. Nous accédons à votre compte uniquement pour le dépôt des paiements. Vous êtes la seule personne à pouvoir autoriser des retraits à partir de votre compte.

### Comment pourrai-je savoir que mon paiement de réclamation a été déposé?

Votre relevé bancaire indiquera qu'un paiement électronique a été effectué dans votre compte. Vous continuerez de recevoir des avis de la part de la CAT concernant les paiements traités par la CAT. Vous ne recevrez pas d'avis concernant les versements réguliers, comme les fonds de pension et les paiements pour cause de pertes financières ou de perte de revenus.

### Comment puis-je m'abonner?

Vous n'avez qu'à remplir le formulaire C-078 pour une demande/changement de dépôt direct pour le travailleur/le conjoint/l'enfant à charge/le curateur et à l'envoyer directement à la CAT. Ces formulaires sont affichés sur notre site Web, à l'adresse [www.wcb.ab.ca](http://www.wcb.ab.ca) et sont également disponibles à notre bureau :

CAT Edmonton  
rue 9912-107  
Edmonton AB T5K 1G5.

### Qu'arrive-t-il si le dépôt direct échoue?

Si un compte bancaire n'est plus ouvert, ou que le numéro de compte inscrit à notre dossier est incorrect, la procédure de dépôt direct pourrait échouer. Le cas échéant, nous vous ferons parvenir un chèque, une lettre d'explications et vos renseignements originaux.

### Est-ce que la CAT facture des frais pour l'utilisation de ce service?

Non, pas du tout. Ce service pratique est offert sans frais par la CAT.